

ELABORER UN PLAN DE FORMATION

ANNUEL

Introduction : Elaborer un plan de formation nécessite de connaître, comprendre et appliquer les réglementations de la formation professionnelle continue, notamment celles édictées par le gouvernement calédonien. Cette mise en place passe également par le dialogue avec les IRP. Cette formation vous permettra de voir (ou revoir) toutes les étapes de la mise en œuvre d'un plan de formation pour ensuite optimiser les campagnes de formation en entreprise.

PUBLIC : Responsables et assistants des services formation

DURÉE : 14 heures (2 jours)

OBJECTIFS :

Maîtriser les finalités et les étapes de

construction du plan de formation

Identifier les formations nécessaires à la

montée en compétences des salariés

Comprendre les conséquences d'une campagne non aboutie

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Formation Action personnalisée et contextualisée qui vise l'opérationnalité immédiate.

Outils pédagogiques : quiz, études de cas, exercices et mise en application directe. Fiche pratique récapitulative en fin de session de la chronologie des étapes de réalisation d'un plan de formation.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.

Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.

Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

PROGRAMME

I/ Le champ de la formation professionnelle continue (FPC)

La finalité de la FPC et les obligations de l'employeur
Les formations à l'initiative de l'employeur via le Plan de Formation

Les formations à l'initiative du salarié et les congés de formation

La définition d'une action de formation

Les modalités de mise en œuvre des dispositifs de formation

II/ Le dialogue social en matière de FPC

La consultation des IRP (CE et CHSCT)

L'accord interprofessionnel de Nouvelle Calédonie sur la FPC du 30 juin 2015

L'accord de branche

III/ L'obligation de financement de la FPC

Les contributions 0,2% et 0,7%

Les contributions obligatoires et volontaires

IV/ La déclaration annuelle de dépenses

Les dépenses de formation déductibles

La déclaration annuelle à transmettre à la DSF

V/ La préparation du plan de formation

L'organisation des EAE en interne

La collecte des besoins de formation individuels et collectifs

Les formations collectives appliquées à la stratégie de l'entreprise

VI/ La mise en œuvre du plan de formation

Fixer des objectifs en matière de formations à réaliser et de budgets

Maîtriser les coûts : obtenir des devis des prestataires de formation, rédiger les cahiers des charges pour les consultations (Appels d'Offre)

Les conditions requises à la formation en interne réalisée par un salarié de l'entreprise

La contractualisation avec les prestataires

Les conventions de FPC avec les prestataires

Les obligations vis-à-vis des stagiaires

VII/ Récapitulatif des droits et obligations en matière de FPC

Le calendrier annuel des échéances

Les Formations du Groupe Atout Plus sont réalisées par sa filiale la SARL ATOUT BUSINESS référencée DFPC : N°988/0532/16R. Cet enregistrement ne vaut pas agrément du Gouvernement Calédonien.

Contact : ATOUT PLUS GROUPE – 35 rue Porcheron, Nouméa, Q. Latin
Tel +687.24.38.66 - formation@atoutplus.nc - www.atoutplus.nc